

Oxfam Termes de référence pour l'évaluation externe de programme / projet

Intitulé du projet:	Pour la mise en œuvre de la constitution, mettre fin aux discriminations
Organisation(s) partenaire(s):	Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) 2 avenue de France 1000 Tunis
Numéro de projet: (référence BMZ)	BMZ : 3364 Oxfam Allemagne: 52093/18
Durée de vie du programme/projet :	Du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2022
Couverture géographique : région, pays	Grand Tunis Toutes les régions de Tunisie (Nord, Sud, Est, Ouest), Centre Tunis, Centre Sfax, Centre Kairouan, Centre Sousse
Financement de:	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), Oxfam Allemagne
Commanditaire de l'évaluation:	Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Karima Souid, Resp.programme Lutte contre les VFF : Ksouid@atfd-tunisie.org Oxfam Allemagne, Reinhild Schumacher, Coordinatrice programmes, rschumacher@oxfam.de



I. Contexte du projet qui sera évalué

Contexte

Les femmes ont joué un rôle déterminant dans la période de 2010/2011 en Tunisie. Diverses organisations féminines s'engagent depuis en participant activement au processus de transition politique et sociale. Les inégalités sociales et économiques entre les femmes et les hommes en Tunisie sont de plus en plus importantes et la violence envers les femmes est exponentielle. Selon les statistiques officielles, une femme sur deux en Tunisie a déjà été victime d'au moins une forme de violence dans l'espace public. Le taux de violence domestique est encore plus élevé. En Tunisie, la violence à l'égard des femmes est l'un des principaux obstacles à l'égalité. En 2017, la loi sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (n° 2017-58) a été adoptée. Pour l'ATFD, il est important que la nouvelle loi ne reste pas théorique. Mais il manque encore des mesures concrètes pour sensibiliser la population et offrir aux femmes victimes de violence une prise en charge spécifique et appropriée.

Brève description du projet et sa logique d'impact

Objectif global (impact): La loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes et des filles mise en vigueur au début de 2018 est appliquée de manière effective, ce qui a pour résultat la réduction explicite de la violence contre les femmes en Tunisie.

Le projet vise à garantir la mise en œuvre effective de la loi pour l'élimination de la violence contre les femmes par les autorités compétentes, les institutions publiques ou privées, ainsi que toute structure accueillant ou travaillant directement ou indirectement avec des femmes victimes de violence afin d'éliminer tout type de violence à l'encontre des femmes dans la sphère publique ou privée.

Les bénéficiaires proviennent de toutes les structures ayant un rapport direct ou indirect avec les femmes victimes de violence, ainsi que des acteurs de la société civile, des parlementaires et représentants politiques. Toutes les branches de la société tunisienne sont aussi visées dans ce projet à travers les publications qui seront à disposition de toute personne qui se rendra dans nos guichets et à travers une campagne de sensibilisation audiovisuelle.

Grâce aux partenariats dont dispose l'ATFD, la coordinatrice projet pourra travailler en réseau pour la réalisation de différents ateliers et formations dont profiteront les intervenant(e)s en accompagnement

D'une manière générale, le projet s'adressera directement aux jeunes, particulièrement les femmes, aux étudiant(e)s et professeur(e)s universitaires, aux intervenant.es des centres d'accueil, d'écoute, d'hébergement des femmes exposées à la violence, aux député(e)s de l'Assemblée des Représentants du Peuple (Parlement), et au grand public.

Sous-Objectif A : Les acteurs de prise en charge des Femmes Victimes de Violence ont développé des compétences dans la Prise En Charge des FVV

Ce sous objectif s'adresse principalement aux acteurs de la société civile et particulièrement aux intervenant-es direct.es avec les femmes victimes de violence.

A1. Diffuser une étude sur l'harmonisation des meilleures pratiques en termes de services.

Les bénéficiaires directs seront au nombre de 1000 personnes en offline (50% femmes et 50% hommes). Ils auront l'opportunité de se référer à cette publication dans leur prise en charge, dans leur interventions, dans leur plaidoyer, leur lobbying ou encore dans leur vie quotidienne. Cette enquête s'adressera autant aux professionnel-le-s (du secteur médical, judiciaire, social, éducatif et associatif), aux parlementaires et aux cadres ministériels. Elle fera l'objet autant d'une sensibilisation au grand public dans toutes les régions de la Tunisie où se trouvent les partenaires de l'ATFD que d'un plaidoyer auprès des autorités concernées.

La publication de l'enquête atteindra 4000 personnes (50% Femmes et 50%hommes) en online par le biais les réseaux sociaux et les sites internet des associations. Le nombre de personnes sensibilisés à l'enquête s'élèverait à 5000 en online et en offline.

A2. Organisation de 2 réunions annuelles avec les Organisation de la Société Civile partenaires pour la mise en place d'une plateforme commune d'apprentissage et d'échange entre les différentes structures d'accueil et de refuge des FVV.

Les bénéficiaires directes sont les 20 structures avec lesquelles nous construisons nos partenariats pour la mise en place d'une plateforme d'échange des bonnes pratiques.

La mise en place d'une plateforme réunira 15 associations dont l'ATFD et 5 ministères clés (Ministère de l'Intérieur, de la Femme de la Famille et de l'Enfance, de la Santé, de la Justice et des Affaires Sociales) dans la prise en charge des femmes victimes de violences. Le nombre de participant-e-s aux réunions de la mise en place de la plateforme seront entre 20 à 25 représentants pour chaque réunion. Ces organisateurs auront pour public cible les femmes victimes de violence qui auront bénéficiés d'une prise en charge spécifique et appropriée mais aussi de la mise en pratique de la nouvelle loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

A3. Organisation de 4 formations de 3 jours, de renforcement des capacités des 80 intervenant-e-s des OSC partenaires

Les sessions de formations ainsi que les sessions de coaching toucheront les intervenant-e-s des 15 associations impliquées dans toute la région de la Tunisie. En comptant la participation de deux à trois personnes par associations, 20 personnes seront présentes à chaque formation. Chaque année, 20 participants auront bénéficié de la formation théorique et pratique. Pour les 4 années, 80 intervenant-e-s auront bénéficié de cette activité.

La ségrégation Hommes Femmes serait de 80% de femmes et de 20% d'hommes. Le nombre de femmes bénéficiaires indirectes de ce sous objectif s'estime à 4000 femmes victimes de violences si l'on compte que chacun des intervenants travaillera avec 50 femmes sur toute la période du projet. Les bénéficiaires indirectes se situent dans toutes les régions de la Tunisie à savoir dans les 24 gouvernorats et les bénéficiaires directs représenteront 8 gouvernorats de la Tunisie propagé dans tous les secteurs (Nord, Centre et Sud). En effet, les régions sur lesquels nous travailleront d'une manière directe sont le grand Tunis qui implique 4 gouvernorats (Mannouba, Tunis, Ariana et Ben Arous), le gouvernorat de Kairouan, le gouvernorat de Sfax, le gouvernorat de Sousse et celui de Médenine.

A4. Renforcer les capacités de prise en charge des femmes victimes de violence en offrant les services de prises en charges adéquats.

Dans cette activité, les bénéficiaires directes sont les femmes victimes de violence. Elles bénéficieront de l'écoute pour l'évaluation de la demande, de l'accompagnement juridique et judiciaire, du soutien psychologique ainsi que de l'aide sociale. 4.000 femmes vont en bénéficier.

Sous-Objectif B : Une nouvelle génération féministe a été sensibilisée et formée sur l'approche féministe, les droits humains, en particulier, les droits des femmes.

Ce sous objectif étant complémentaire au premier, il va viser d'autres personnes afin de concrétiser l'objectif principal du projet hormis les intervenants dans le secteur associatif et celui des ministères prestataires de services aux femmes victimes de violences, les étudiants et les jeunes bénévoles du secteur associatif et syndical, universitaires de tous secteurs confondus sur les deux principales zones d'intervention du projet (Kairouan et Tunis).

Les Six modules annuels regrouperont 15 personnes et chaque année durant les trois premières années du projet deux groupes de 15 personnes auront bénéficiés des 6 modules préparés par l'université non diplômante de l'ATFD, l'Université Féministe Ilhem Marzouki (UFIM).

En totalité, 30 jeunes par an seront formés aux modules de l'université et seront sensibilisés et impliqués dans l'approche féministe. 90 bénéficiaires directs seront touchés durant toute la période du projet.

A la fin du projet, chacun/e des 90 multiplicateurs formés est arrivé à convaincre au moins une personne supplémentaire de s'engager en qualité de multiplicateur tout en lui transmettant ses connaissances thématiques et méthodologiques acquises (180 multiplicateurs / jeunes paires au total). Ces jeunes représentent des ami-e-s ou des proches des bénéficiaires directes. Au moins 6 campagnes de sensibilisation ont été organisées par les multiplicateurs, ainsi qu'un événement majeur à la fin du projet qui atteint au moins 5000 jeunes.

Le nombre total des personnes sensibilisés indirectement à l'approche féministe et donc à l'importance des droits des femmes et à l'abolition des violences à leur égard, sont de 5000 bénéficiaires indirectes par la méthode offline ou online.

Sous-Objectif C : Les acteurs politiques gouvernementaux et non gouvernementaux veillent à changer la législation tunisienne discriminatoire et insuffisamment protectrice contre les violences.

Dans ce sous objectif, les acteurs directs du projet seront les membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), des partis politiques et certains électeurs des communes concernées. Le choix des acteurs de lobbying sera fait en fonction du contexte mais nous avons prévu une rencontre annuelle avec 5 à 6

représentants de ces corps dans le but de plaider pour les changements légaux escomptés en fonction du contexte politique et des décisions législatives et constitutionnelles. En effet, durant le mois de mai de l'année 2018, les élections municipales ont été réalisées. Des élections présidentielles sont prévues et la mise en place d'une cour constitutionnelle est également prévue. Des instances constitutionnelles sont en voie de construction et des remaniements des commissions de l'ARP sont également en cours. Cette instabilité du contexte politique ne nous permet pas de choisir de manière claire des bénéficiaires directs pour le lobbying et le plaidoyer. En revanche, il sera fixé en fonction des modulations contextuelles. L'ARP étant composé de 217 député-e-s dont environ 35% sont des femmes. Le lobbying touchera essentiellement les commissions des droits et libertés et des relations extérieures, la commission de la santé et des affaires sociales, la commission de la jeunesse, de la culture et de la recherche scientifique, la commission du règlement intérieur, de l'immunité et des lois parlementaires et électorales et la commission de la législation générale. Les partis politiques seront sensibilisés par le biais de campagnes et certaines personnes dans des postes décisionnels seront directement visés et contactés pour le lobbying. Concernant les ministères, des partenariats seront effectués et des engagements seront demandés afin de procéder aux changements en faveur de la cause des femmes, celle de modifier ou abroger les textes de lois discriminatoires.

10,000 personnes (50% femmes et 50% hommes) seront sensibilisées par le biais de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer durant la période du projet. Ces personnes représenteront les bénéficiaires indirectes du projet. La diffusion des campagnes en ligne dans les réseaux sociaux et sur le site de l'association ainsi que dans certains événements culturels auprès de partenaires tel que des salles de cinéma, dans les théâtres partenaires et par les modes de transmissions médiatiques (Radio), assurera le nombre de bénéficiaires indirectes.

Parmi ces 10,000 personnes, 3000 femmes victimes de violence seront sensibilisées et bénéficieront de la campagne d'une manière indirecte. Ces bénéficiaires directs et indirectes seront avisés par le biais d'interventions auprès des structures adéquates, par les réseaux sociaux ou par leur participation dans des activités du projet ou encore par les modes de transmissions médiatiques (Radio ou télévision).



II. Objectifs et utilisation de l'évaluation

Description précise des **objectifs de l'évaluation** en termes d'utilisation et d'avantage des résultats (le cas échéant, mentionner certaines activités continues auxquelles les résultats de l'évaluation devraient être intégrés) L'objectif général de l'évaluation est de mesurer la performance et le niveau d'exécution technique de l'ensemble des activités planifiées dans le document de projet. L'évaluation devra permettre de mesurer le niveau d'atteinte des résultats attendus (comme prévu dans le cadre logique), d'apprécier les effets des actions menées et les changements observables dans l'environnement économique, physique, social, juridique, psychologique des bénéficiaires du projet. Enfin l'évaluation devra aider à tirer les leçons en termes de succès, d'échecs et de bonnes pratiques tirées de la mise en œuvre du projet, pour aider les parties prenantes en termes de recommandations et constatations afin d'améliorer la qualité stratégique, d'élaboration et d'implémentation et de capitalisation pour les futures interventions.

Utilisateurs principaux et secondaires des résultats de l'évaluation

Utilisateurs / destinataires principaux :

ATFD et Oxfam espèrent que cette évaluation mettra en évidence les aspects du projet qui pourraient nécessiter des modifications et des améliorations, et obtiendra des recommandations, des enseignements tirés et des bonnes pratiques pour les futurs programmes et projets. Le BMZ, en tant que donateur, souhaite savoir si le projet a produit les résultats et l'impact attendus.

Utilisateurs / destinataires secondaires :

Parties prenantes de l'intervention, organisations ayant les mêmes idées dans le pays du projet et en Allemagne, confédération d'Oxfam, donateurs privés et publics.



III. Portée de l'évaluation, résultats attendus et questions d'évaluation

Portée temporelle et géographique de l'évaluation, (**sous-mesures**) à examiner en particulier

Le Projet est étalé sur une période de quatre ans dès 2018 jusqu'en 2022, les activités ont eu lieu dans toutes les gouvernorats de Tunisie.

Critères OCDE-CAD

L'évaluation devra permettre d'évaluer le niveau d'impact poursuivi par le projet, les leçons apprises de la mise en œuvre du projet, les bonnes expériences qui peuvent être réinvesties dans des projets similaires et les expériences qui sont à éviter. L'efficacité, la pertinence, l'efficience et la durabilité du projet doivent également être évalués :

- les progrès réalisés vers l'atteinte de l'impact ou des effets escomptés du projet en évaluant les résultats obtenus sur la base des résultats attendus et des indicateurs définis dans le projet (**impact**) ;
- la théorie du changement et la stratégie de la mise en œuvre du projet en mettant l'accent sur les stratégies qui se sont révélées efficaces ainsi que les difficultés rencontrées et surmontées lors de la mise en œuvre du projet (par exemple, en cas de non-atteinte des objectifs du projet, établir si le problème réside dans la théorie du changement ou dans les difficultés de mise en œuvre y compris le contexte institutionnel, et si cela entraîne des conséquences positives ou négatives inattendues) (**efficacité**) ;
- la mesure dans laquelle l'intervention est adaptée aux politiques nationales et aux priorités des personnes et communautés censées en bénéficier (référence explicite au vécu et aux opinions des femmes et des autres groupes marginalisés) (**pertinence**);
- la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution (cohérence).
- l'utilisation économique et efficiente des ressources financières du projet ou programme (**efficience**); et
- les conditions et options de sortie, de renforcement, de transfert ou d'autres types de transitions (**durabilité**).

Questions d'évaluation centralisées, critères et, le cas échéant, indicateurs à traiter ou à résoudre

Les questions d'évaluation doivent être objectives et touchent directement les axes d'évaluation présentés dans le document.

Les questions doivent respecter le contexte et la spécificité de la région d'intervention.

Autres résultats attendus de l'évaluation

En particulier, le rapport doit fournir des réponses aux questions suivantes :

III.1.1 Comment le programme a-t-il contribué à renforcer le droit constitutionnel des femmes à vivre sans violence ?

III.1.2 Comment le programme a-t-il contribué aux changements dans la réponse du gouvernement pour traiter de manière adéquate la violence contre des filles et femmes et améliorer le système de justice

pénale afin de fournir de meilleurs services aux survivantes de violence et de protéger leurs intérêts en tant que victimes de crimes ?

III.1.3 Dans quelle mesure les personnes qu'ATFD et Oxfam cherchent à servir ont-elles été effectivement impliquées à toutes les étapes du processus ?

III.1.4 Dans quelle mesure ATFD et Oxfam ont-ils tiré des enseignements de cette expérience et partagé ces enseignements avec d'autres et avec eux-mêmes ? Qu'est-ce qui devrait être fait différemment maintenant ou qu'est-ce qu'ATFD et Oxfam devraient faire davantage ?

III.1.5 Quels seraient les conditions et les choix pour la sortie, l'augmentation d'échelle, le transfert, la réplication ou d'autres types de transitions ?

III.1.6 Comment ATFD perçoit-elle la coopération avec Oxfam Allemagne en ce qui concerne ce programme? Le partenariat progresse-t-il conformément aux attentes et aux bonnes pratiques de partenariat ? Qu'est-ce qui fonctionne bien, quels aspects du partenariat devraient être abordés ? Quelle est la valeur ajoutée du partenariat entre ATFD et Oxfam dans le cadre de ce programme ?

III.1.7. Quels sont les domaines du programme que l'on peut clairement qualifier de transformateurs en matière de genre et comment devraient-ils être développés à l'avenir ?



IV. Processus et méthodologie de l'évaluation

Processus de l'évaluation

L'évaluation aura lieu en **trois phases** :

Phase I : Préparation et revue documentaire

L'étude de tous les rapports et documents pertinents (tels que la proposition de projet avec la matrice d'impact, les contrats du projet, l'étude de base, les rapports intermédiaires). Tous les documents nécessaires à l'évaluation seront mis à la disposition du bureau d'études/consultant(e).

Phase II : La phase de terrain comprenant

- Les visites de terrain
- les échanges avec le personnel du projet et les parties prenantes
- les échanges avec les communautés, partenaires etc.
- «atelier de partage des résultats et de réflexion» avec le personnel du projet pour en tirer des conclusions et des recommandations
- La synthèse des informations reçues et la restitution des principaux résultats de la mission

Phase III : Les consultant(e)s vont rédiger un rapport provisoire d'évaluation et vont le partager avec l'ATFD et Oxfam Allemagne pour un premier feedback. Les consultant(e)s se chargeront d'intégrer les commentaires et suggestions de l'ATFD et d'Oxfam dans la version finale du rapport.

Méthodologie

L'évaluation de ce projet se fera à travers un processus **participatif** qui permettra la participation des personnes de tous les genres, jeunes et groupes marginalisés, en prenant en compte l'équité du genre

et les différences culturelles ainsi que des niveaux d'alphabétisation différents. Toutes les données collectées devront être désagrégées par genre et doivent être sensibles à la justice du genre. Tous les acteurs de mise en œuvre du projet seront impliqués, à savoir les personnes ciblées, les autorités locales, les partenaires, Oxfam, et d'autres acteurs identifiés comme important pour l'atteinte des objectifs.

Sur le terrain, le focus sera mis sur la collecte de données qualitatives et quantitative.

L'offre devrait définir et décrire **l'agenda de la mission, la méthodologie et les outils** de collecte de données qui vont être utilisés par le/la consultant(e). Le/la consultant(e) est tenu.e d'y décrire également selon quels critères il/elle veut identifier leurs interlocuteurs. Au minimum, les méthodologies suivantes doivent figurer dans l'offre formulée par le/la consultant(e):

- La description des différentes phases de l'approche d'évaluation proposée,
- Les sources d'information qui vont être utilisées pour la collecte des données,
- Les stratégies d'échantillonnage, notamment le secteur et le groupe de population représentés dans l'échantillon, les procédures d'échantillonnage et la taille de l'échantillon,
- Les instruments à utiliser pour la collecte de données,
- Les différentes méthodes d'analyse des données qui seront mises en œuvre.



V. Équipe d'évaluation : Conditions requises pour le profil de l'équipe

Esquisse du profil requis des évaluateurs et description de l'équipe d'évaluation et de sa composition

Le/la consultant(e) doit posséder des compétences et une expérience prouvée en matière d'évaluation, des connaissances et des compétences méthodologiques distinctes (qualitatives et quantitatives), de solides compétences en matière d'analyse et de facilitation, d'expertise technique dans le domaine programmatique et d'expérience de la mise en œuvre.

Afin de faciliter l'accès aux parties prenantes de tous les genres, il serait idéal de disposer d'une équipe composée d'une évaluatrice et d'un évaluateur pendant les jours de collecte des données (pour le reste de la période d'évaluation un seul évaluateur ou évaluatrice peut être budgétisé).

Il faut noter que les personnes dont les CV figureront dans l'offre des consultant.es seront obligatoirement celles-là qui effectueront le travail demandé.



VI. Calendrier, budget, logistique et livrables

Calendrier de la mission :

La consultation ne saurait excéder 22 jours. Le processus d'évaluation commencera **en juillet/août/septembre 2022**, selon le calendrier indicatif présenté ci- dessous. Le rapport provisoire sera remis à ATFD et Oxfam Allemagne le 30.09.2022. Quant au **rapport définitif**, il sera remis à ATFD et Oxfam Allemagne au plus tard le **15.10.2022.** Le/la consultant(e) justifiera la méthodologie et les ressources utilisées pour respecter le chronogramme proposé.

No.	Activités	Nombre de jours
1	Préparation de l'évaluation	3
1.1	Examen des documents, analyse des documents (desk review)	2
1.2	Conceptualisation de l'évaluation / Choix des méthodes	1
2	Travail sur le terrain et atelier de partage des résultats provisoires	10
2.1	Réunion de lancement et collecte de données	1
2.2	Collecte de données Tunis	2
2.3	Collecte de données Sfax	2
2.4.	Collecte de données Kairouan	2
2.5.	Collecte de données Sousse	2
2.6.	Atelier de partage des résultats provisoires	1
3	Rapport provisoire	6
3.1	Analyse des données et rapport préliminaire	3
3.2	Partage du rapport avec Oxfam Allemagne et ATFD ; obtention d'un retour sur les résultats préliminaires et les recommandations, et inclusion de ceux-ci dans la version finale	1
4	Rapport définitif	3
Total		22

Le/la Consultant.e devra présenter une offre financière détaillée qui comprend les honoraires du/de la consultant-e ainsi que les frais de déplacements et des missions de terrain. A noter que l'offre financière ne doit pas dépasser un montant global de 24 000 TND.

Détails du règlement : 30% du montant net au début de la mission, 40% du montant net à la remise du rapport intermédiaire et 30% du montant net à la remise du rapport définitif.

Le/la Consultant(e) préfinancera toutes ses dépenses pendant la mission de terrain et ces coûts seront couverts par le montant forfaitaire versé par l'ATFD et Oxfam Allemagne à la fin de la consultation.

Logistique : Le/ La consultant(e) sera soi-même en charge d'organiser le logement et les moyens de transport liés à l'évaluation et de les budgétiser dans son offre.

Livrables/Documents à produire :

- **Un rapport provisoire** élaboré en français. Celui-ci sera soumis par le/ la consultant(e)/Bureau d'études à Oxfam et ATFD pour révision et amendements.
- **Un rapport définitif** prenant en compte les commentaires sera élaboré. Le rapport doit couvrir les éléments suivants :
 1. **Page de couverture** (y compris intitulé de l'évaluation, intitulé du programme/projet ; couverture géographique ; date de finalisation du rapport ; nom et (si disponible) logo du/des évaluateur(s) ; logo

d'Oxfam ; reconnaissance du soutien du bailleur institutionnel ; mention claire de l'impossibilité d'utiliser ce rapport à l'externe)

2. **Table des matières**
3. **Résumé** (qui peut être utilisé comme document indépendant et qui comprend contexte, résultats et conclusions, recommandations, leçons apprises)
4. **Introduction** (y compris une brève présentation du projet, justification et objectif, description de l'évaluation aussi bien que l'approche et les limites)
5. **Intervention et contexte**
6. **Méthodologie** (dont une indication des éventuelles limites perçues de l'évaluation ; protection et consentement des participants à l'évaluation)
7. **Présentation des résultats et de leur analyse** (en ce qui concerne l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité, l'impact)
8. **Représentation d'exemples de Bonnes Pratiques** (voir l'annexe I pour plus de détails)
9. **Conclusions**
10. **Enseignements tirés et recommandations**
11. **Annexes** (Termes de référence ; processus et calendrier de l'évaluation ; liste des personnes interrogées (nom, fonction et lieu de travail) et des endroits visités ; bibliographie et liste des documents utilisés ; **lien** vers les annexes méthodologiques ; Proposition d'évaluation, Instruments d'évaluation (p.ex. questionnaires, guides d'entretien), Données collectées)

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser des éléments visuels, comme des infographies accessibles, pour rendre le rapport plus attrayant et plus facile à lire.



VII. Responsabilités et modalités de gestion

La coordinatrice des programmes d'Oxfam Allemagne, Reinhild Schumacher (rschumacher@oxfam.de) et, en son absence, le responsable des projets Frank Falkenburg (ffalkenburg@oxfam.de) et Nora Kiefer (nkiefer@oxfam.de) assureront la liaison avec le/la consultant.e chargé.e d'exécuter la mission. L'équipe de l'ATFD se chargera de faciliter le processus d'évaluation dans la zone d'intervention et d'apporter une contribution à l'évaluation.



VIII. Diffusion et utilisation des résultats d'évaluation

Après la finalisation de la mission, les consultant(e)s vont réaliser un atelier de restitution avec l'équipe de l'ATFD et autres concernés pour partager les conclusions de l'évaluation, les leçons apprises et les recommandations.

Après la finalisation de l'évaluation, ATFD sera en charge de partager les conclusions de l'évaluation avec les bénéficiaires du projet, partenaires et autres acteurs pertinents. Le rapport final (ou un résumé du rapport) sera publié sur le site web d'Oxfam et mis à disposition des bailleurs de fonds.



IX. Processus de sélection de l'évaluateur/évaluatrice ou de l'équipe d'évaluation

Les offres techniques et financières de consultation pour cette évaluation doivent être soumises à l'ATFD (Karima Souid ksouid@atfd-tunisie.org) et OXFAM Allemagne (Reinhild Schumacher rschumacher@oxfam.de) au plus tard le **31.05.2022**. La sélection finale du ou de la consultant.e sera communiquée au plus tard le **30.06.2022**. Seuls les candidat.e.s retenu.es seront contacté.es

Les critères de sélection sont :

- La qualité de la méthodologie proposée et les aspects qui permettront à Oxfam d'évaluer que la méthodologie et les outils proposés sont adaptés aux besoins spécifiques d'évaluation,
- Le profil, les compétences et expériences de l'équipe des consultant.es,
- Le caractère approprié de l'offre financière pour les activités et le personnel proposé, en relation avec le budget d'Oxfam.

Annexe I: Modèle de Bonne Pratique

Si possible, l'évaluation doit fournir un ou deux exemples clés de Bonne Pratique du projet. Ces exemples doivent être en relation avec le domaine technique de l'intervention, soit en termes de procédés ou systèmes, et doit être potentiellement applicable dans d'autres contextes. Cet exemple de Bonne Pratique doit être présenté dans le résumé exécutif et/ou dans le corps du texte du rapport.

Titre de la Bonne Pratique
<i>(Max 30 mots)</i>
Élément novateur & caractéristiques clés
<i>(Qu'est-ce qui rend la bonne pratique sélectionnée différente ?)</i>
Contexte de la Bonne Pratique
<i>(Quelle était la justification de cette bonne pratique? Quels facteurs/idées/développements/événements ont mené à l'adoption de cette bonne pratique? Pourquoi et en quoi était-ce préférable à d'autres alternatives ?)</i>
Explication supplémentaire sur la Bonne Pratique choisie
<i>(Elaborer sur les caractéristiques clés de la bonne pratique choisie. Comment celle-ci fonctionne dans la réalité ? Qu'est-ce que cela implique ? Comment a-t-elle été reçue par les communautés locales ? Quelles étaient certaines de ses plus importantes/pertinentes caractéristiques ? Qu'est-ce qui l'a rendue unique ?)</i>
Recommandations pratiques/spécifiques pour la reproduire
<i>(Comment la pratique sélectionnée peut-elle être reproduite de manière plus vaste? Cette pratique peut-elle être répliquée (partiellement ou complètement) par d'autres programmes ? Qu'est-ce que cela demanderait au niveau pratique ? Qu'est-ce que cela demanderait au niveau des politiques ?)</i>
Comment la Bonne Pratique peut-elle être développée à l'avenir ?
<i>(Présenter les étapes à suivre pour améliorer la pratique et pour que la mission puisse encore tirer meilleur parti de cette bonne pratique)</i>